

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1993)
Heft: 55: Fondue isch guät und git ä guäti Lunä

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



BERNE

Le folklore se porte bien

La 8ème édition de la fête d'Unspunnen, le 5 septembre dernier, aura attiré du monde. Plus de 60.000 visiteurs, des télévisions étrangères - allemandes comme la ZDF ou ARD, ou japonaises - des journalistes venus d'un peu tous les pays ont suivi l'événement. L'origine de cette fête remonte à 1805 et doit son nom au château d'Unspunnen situé près de Wilderswill, non loin d'Interlaken. Il s'agissait alors de commémorer la réconciliation qui avait eu lieu au XII^{ème} siècle, entre le seigneur local Burkard von Unspunnen et Baechtold V von Zaehringen, fondateur de la ville de Berne. Cette première fut suivie d'une 2ème édition, en 1808. Puis il fallut attendre près d'un siècle - 1905 - pour revoir cortège costumé et lancer de pierre. La 4ème édition eut lieu en 1946. Depuis, le rendez-vous a lieu à peu près tous les 12 ans. Au menu de cette fête organisée par l'Association "pour la fête fédérale des costumes et des bergers": défilés costumés (plus de 4600 participants venus de toute la Suisse), danses folkloriques, lancer de drapeaux, cors des Alpes, yodel, lutte à la culotte et, ultime point fort, le lancer de la célèbre pierre pesant 83,5 kilos. L'histoire retiendra que, cette année, c'est un Nidwaldien, Sepp Ambauen, qui a réussi à la jeter à 3,67 mètres. Quant au vainqueur de la lutte à la culotte, il s'agit d'un Appenzellois, Thomas Sutter, qui a battu le Bernois Christian von Weissenfluh.

Plus de pouvoirs

Le Jura bernois et la minorité romande de Bienne devraient pouvoir se faire mieux entendre auprès du canton de Berne dès le 1er août 1994. Le Grand Conseil

bernois vient en effet d'accepter la loi sur le renforcement de la participation politique de ces minorités. Concrètement, cette nouvelle loi permettra de remplacer l'actuelle fédération des communes du Jura bernois (FJB) par un Conseil régional. Celui-ci doit être composé de 20 personnes: la députation francophone au Parlement cantonal et les 4 préfets du Jura bernois et de Bienne. Ce conseil n'aura cependant pas de pouvoir décisionnel réel, puisqu'il ne sera que consultatif. Financé par le canton, il sera doté d'un secrétariat installé dans le Jura bernois.

FRIBOURG

A l'amende

La commune fribourgeoise de Gletterens s'est vue infliger une amende de 1000 frs.s. par le préfet de la Broye, pour avoir effectué illégalement des remblais dans la réserve naturelle de la Grande Caricaie. Le préfet Jean-Luc Baechter explique qu'en donnant cette sanction, symbolique d'ailleurs, il faisait suite à une plainte déposée par le Groupe d'études et de gestion de Champ-Pittet, chargé par les cantons de Vaud et de Fribourg de l'entretien de la Grande Caricaie. Ce site est inscrit depuis 1990 à la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides d'importance internationale. Or, la commune de Gletterens n'avait pas jugé utile d'informer l'autorité préfectorale de son intention de procéder à des travaux dans cette zone sous haute surveillance...

Une hausse contestée

Le Gouvernement fribourgeois aimerait augmenter les impôts dès janvier 1994, afin de redresser les finances cantonales. Le Grand Conseil a du reste approuvé, en juin dernier, une hausse de

5% pour les personnes physiques et de 3% pour les entreprises. Mais le parti radical fribourgeois ne veut pas en entendre parler et vient de faire aboutir un référendum, lesté de ses 12.000 signatures. Les Fribourgeois devront donc probablement se prononcer à ce sujet le 26 octobre prochain. Pour le parti radical, absent du gouvernement depuis 2 ans, il ne s'agit pas d'une manœuvre électorale. Mais il estime que cette hausse "est une escroquerie vis-à-vis des contribuables". De son côté, l'Etat, qui prévoit un déficit record de 250 millions de francs suisses pour la période 94-96, prévient que si la hausse des impôts est refusée, les subventions en seront d'autant diminuées et les investissements limités. Pour éviter le pire, l'Exécutif cantonal avait déjà pris de strictes mesures d'économie. Mais cela n'a pas suffi. Il lui faut donc chercher de nouvelles ressources financées par l'augmentation de l'impôt. Ne voyant aucune autre alternative, le Conseil d'Etat a déjà annoncé qu'il procéderait à une nouvelle hausse - plus douce toutefois - en 1994, au cas où la présente serait refusée.

GENEVE

Des idées

Noël Perrencin aura mis deux ans pour concrétiser son projet: créer un atelier de récupération de matériel électronique et électrique de ménage. Ce technicien en électromécanique, au chômage, a fini quand même par convaincre le Département des travaux publics et celui de l'économie publique du canton. Il a pu ainsi ouvrir son atelier à Carouge, dans les locaux administratifs de l'ancienne usine de récupération Abbé. Les bâtiments appartiennent à la Ville depuis le départ de l'entreprise Abbé pour la zone in-

dustrielle de Meyrin-Satigny. 22 chômeurs en fin de droit travaillent désormais dans cet atelier. Les téléviseurs, cuisinières, machines à laver, ordinateurs sont démontés puis leurs matériaux triés avant d'être vendus. Le Canton de Genève, l'OFIAMT ont versé leur obole au budget.

Un super vendeur pour Genève

Arthur Dunkel, ex-grand patron du GATT, s'installe à Genève, à la demande de plusieurs décideurs genevois, dont Yvan Pictet, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Genève. Il veut y créer une "fondation pour la Genève internationale". De fait, il a ouvert un bureau de consultant et veut travailler à la promotion de la Ville par le biais de cette fondation. Celle-ci serait financée par le secteur privé. La première démarche de la fondation serait, d'après Arthur Dunkel, de mener une "réflexion approfondie sur les conditions à remplir pour consolider et développer la présence à Genève d'entités à vocation internationale". Bref, il s'agit d'attirer du beau monde à Genève, et pour cela, explique-t-il encore, il faut "développer l'esprit d'accueil de la Ville, par son offre culturelle et sa qualité de vie..."

l'Assemblée fédérale à Genève

C'est bien la première fois depuis 1848: jamais, encore, l'Assemblée fédérale n'avait siégé ailleurs qu'au Palais Fédéral. Mais les travaux de rénovation effectués dans la salle de la Chambre des peuples ont poussé les députés à changer leurs habitudes... C'est Ulrich Fischer, député radical d'Argovie, qui en avait lancé l'idée: pourquoi ne pas tenir la session d'automne en Suisse romande, à Genève, par exemple? "Une bonne solution pour contribuer à remblayer ce fameux Rös-



tigraben, surtout après le vote du 6 décembre" a-t-il expliqué au Journal de Genève (Journal de Genève et Gazette de Lausanne du 20 septembre). Après quelques discussions passionnées, les députés - mais aussi les fonctionnaires du Palais Fédéral et des journalistes - ont posé leurs valises au Centre International de conférences de Genève pour les 3 semaines de session. La ville, en pleine campagne électorale (les élections cantonales auront lieu le 17 octobre), a reçu les parlementaires avec faste. Soirée à l'Opéra, rencontres avec la Genève internationale, détours par les vignobles genevois et vaudois, rien n'a été laissé au hasard. A tel point que certains ont dû se sentir en vacances par moment...

JURA

Décès de Roland Béguelin

Roland Béguelin, un des principaux artisans de la création du canton du Jura, est décédé à Delémont à l'âge de 72 ans, des suites d'un cancer. Il a été un des acteurs les plus marquants de l'histoire jurassienne et il disparaît d'ailleurs à un moment où se pose de façon aiguë la question de la réunification des deux Jura.

Né le 12 novembre 1921 à Tramelan, il a grandi dans le milieu horloger et protestant. Licencié en sciences économiques de l'Université de Neuchâtel, entré au parti socialiste à la fin de la deuxième guerre mondiale, il fut l'un des fondateurs du Rassemblement jurassien en 1947. Ardent défenseur de la langue française, il devait créer la Conférence des peuples de langue française en 1971. Devenu très vite le stratège du Rassemblement jurassien qu'il finira par contrôler totalement, il le transformera en véritable machine de guerre lors-

qu'en 1959 fut refusée la demande de plébiscite sur la question jurassienne. En 1970, Berne accepta cependant de parler d'"autodétermination". Roland Béguelin était contre, mais dut se plier à la volonté générale: le 23 juin 1974, la création d'un nouveau canton était acceptée par la majorité des Jurassiens. L'euphorie fut de courte durée: le 16 mars 1975, les trois districts du sud du Jura décidèrent de rester bernois. Pour Roland Béguelin, cela signifia que le canton du Jura devenait un "Etat de combat"... Dans ce canton nouvellement constitué, Roland Béguelin était devenu le premier vice-président de l'Assemblée constituante. Une position qui lui permit d'œuvrer à la création des structures politiques du pays tout en imprimant sa marque: ouverture au monde, droit de vote aux étrangers, article 138 sur la réunification. Ce dernier point amena d'ailleurs le Gouvernement jurassien à user de diplomatie: un comportement contre lequel s'élevait Roland Béguelin, plus favorable à une position dure face aux instances fédérales et cantonales bernoises.

LUCERNE

Solidarité

Le timbre de soutien lancé par les PTT pour la reconstruction du pont de Lucerne se vend fort bien. Dès le premier jour d'émission, 25.000 exemplaires de ce timbre à 1 frs.s. (0,80 cts.+ 0,20 cts. de surtaxe destinée à la reconstruction) ont été vendus à Lucerne, 10.000 à Zoug. Les PTT en ont tiré 1 million d'exemplaires et espèrent que le produit de la surtaxe rapportera bien 2 millions de frs.s. Quant à la reconstruction du pont, elle commencera en novembre et devrait se terminer en février 1994. Coût des travaux: 3 millions de frs.s.,

pris pour 2/3 par les assurances, la Confédération et le canton.

TESSIN

Cas d'école

C'est dit, le Tessin aura bientôt son université. Et le célèbre architecte tessinois Mario Botta a été chargé, par le gouvernement cantonal, d'élaborer d'ici la mi-novembre un projet pour la création d'une faculté d'architecture à Lugano. Ce projet porte non seulement sur les structures et les matières ensei-

gnées, mais aussi sur les méthodes de financement. L'"Académie nationale d'architecture" imaginée par Mario Botta devrait offrir une formation de cinq ans. Selon les plans provisoires, elle compterait trois sections: technique, design et histoire.

VAUD

Ecologie

Le Grand Conseil vaudois vient d'accepter le projet de loi ECO-

SUITE PAGE 20

VALAIS

Brigue sinistrée

Le mauvais temps, qui a sévi fin septembre, n'a pas épargné la Suisse et les pluies diluviennes qui ont provoqué plusieurs morts en Italie du Nord ont aussi ravagé certaines régions suisses. La majorité des grands cols routiers du Valais, d'Uri et des Grisons ont été fermés, la Vallée de Goms coupée du monde et les communications téléphoniques coupées en maints endroits. Au Tessin, les quais de Lugano et d'Ascona ont disparu sous les inondations. Mais c'est la ville de Brigue qui a eu le plus à souffrir des intempéries: une femme de 45 ans a été retrouvée sans vie dans un magasin et 4 personnes ont été portées disparues. Seul le haut de la ville a été épargné alors que le centre est détruit: les deux rues principales et la gare disparaissant sous plusieurs mètres de gravats et de boue charriés par les eaux en furie de la Saltine. Des maisons ont été remplies jusqu'au 1er étage de boue et de débris divers et, par endroit, les décombres atteignaient les deux mètres dans la rue. Il aura fallu 300 personnes et un contingent de 150 soldats venus en renfort pour arriver, en un travail continu, à débayer le centre. Si la question du ravitaillement (tous les magasins ont été détruits) a pu être résolue, reste cependant le problème de l'évacuation des eaux usées. Les canalisations ont été en effet totalement obstruées et la station d'épuration ne pourra vraisemblablement être remise en marche qu'au début du mois de janvier. Une première estimation chiffrée des dégâts matériels indique que le bilan s'élève à plus de cent millions de francs suisses.

En cendres

Un incendie, dont on ignore encore l'origine, a totalement détruit un chalet à Derborence. Il y a quelques mois de cela, la justice avait exigé la démolition complète de ce bâtiment. Construit dans une zone protégée, il aurait dû être démonté début septembre selon la décision du Tribunal Fédéral prononcée le 22 avril dernier. Le propriétaire en infraction avec la loi s'était d'ailleurs soumis au verdict et avait conclu un accord avec la Commission Cantonale de Construction (CCC). Il avait en effet obtenu un délai afin de pouvoir récupérer les matériaux qu'il pensait réutiliser pour une nouvelle construction. ■



Les résultats en bref

PREST, application cantonale d'un arrêté fédéral instituant des contributions pour les prestations écologiques dans l'agriculture. Les agriculteurs qui accepteront d'appliquer la production intégrée, la culture biologique ou encore l'élevage en plein air, pourront, selon cette loi, demander de tels subsides.

Autre fait concernant le Grand Conseil : quatre nouveaux députés viennent d'y être assermentés. Il s'agit d'Yves Guisan, de Château-d'Oex; de Bernard Milioud, de Goumoëns; de Jean-Martin Stoll de Leysin et de Pierre-Etienne Monot, président du groupe socialiste au Conseil communal de Lausanne.

Attribution du Prix Latsis

La Fondation internationale Latsis et l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) ont remis le Prix Latsis 1993 à Anja Skrivervik Favre, docteur ès sciences et assistante à l'EPFL. Cette jeune scientifique (elle a 30 ans) a été récompensée pour sa thèse sur les "Réseaux périodiques d'antennes microruban". La remise de ce prix a été également l'occasion, pour une cinquantaine de spécialistes, de se réunir à Lausanne pour étudier le comportement dynamique des turbines hydrauliques. Ce colloque, qui s'est tenu pour la sixième fois, était organisé par l'Institut de machines hydrauliques et de mécanique des fluides de l'EPFL.

L'EPFL vend ses inventions

ABB, Sandoz, la SMH, pour ne citer qu'eux, s'y intéressaient. Mais c'est finalement le Land de Rhénanie du Nord-Westphalie qui a

emporté "l'affaire", par l'intermédiaire de son parc scientifique de Gelsenkirchen. L'"affaire" ? Une invention d'un chercheur de l'EPFL, Michael Grazetel, créateur d'une cellule photovoltaïque imitant la photosynthèse des plantes et fonctionnant aussi bien par plein soleil que par ciel nuageux. Le Land allemand a donc acquis une partie des brevets appartenant à l'EPFL pour quelque 5 millions de marks. Le parc scientifique qui en aura l'exploitation devra investir 25 millions de frs.s. pour parvenir à l'exploitation en série de ces panneaux solaires nouvelle génération. L'on pourra, dès lors, alimenter des immeubles en recouvrant les façades de panneaux ou bien créer des centrales de taille moyenne pouvant alimenter plusieurs maisons à la fois. Pour Dieter Otten, directeur du parc scientifique, il s'agit d'une première : l'énergie solaire va devenir rentable. Le contrat passé entre l'EPFL et le Land limite toutefois l'utilisation de brevet au segment de puissance supérieure à 100 watts (soit l'énergie produite par un panneau d'une surface d'un mètre carré). D'autres applications de l'invention sont encore possibles, donc à vendre. Ces applications sont nombreuses et touchent les domaines de l'informatique, de la téléphonie ou des gadgets en tout genre. Néanmoins l'EPFL, prudente, conservera la maîtrise de l'invention, puisqu'elle détient les brevets de base. En mesure de poser ses conditions, elle peut ainsi racheter les brevets déposés par le parc scientifique de Gelsenkirchen, voire toucher des royalties. ■

Bâle-Campagne : c'est non au crédit de 10 millions de frs. s. qui aurait servi à l'étude d'une usine d'incinération, projet contre lequel les Verts avaient lancé un référendum. Non également à un impôt spécial qui aurait redonné du souffle aux finances cantonales. Par contre, le souverain bâlois a accepté une modification de loi : désormais, les fonctionnaires pourront prendre une retraite anticipée à 60 ans, sans diminution des allocations vieillesse.

Bâle-Ville : les citoyens bâlois ont accepté une initiative du parti du travail demandant le plafonnement de la compensation du renchérissement pour les hauts fonctionnaires dont le salaire annuel est supérieur à 100.000 frs. s.

Berne : l'initiative pour la protection de l'Aar, qui visait trois projets hydroélectriques, a été rejetée. En revanche, le canton pourra lancer un emprunt de 700 millions de frs. s. destiné à la relance économique.

Lucerne : le souverain a dit oui à un crédit de 26 millions de frs. s. destiné à la construction d'une nouvelle clinique psychiatrique à l'hôpital cantonal.

Neuchâtel : les Neuchâtelois ont dit oui à un crédit de 19 millions de frs. s. pour aider les entreprises de transports publics à se moderniser. Ainsi, la ligne Berne-Neuchâtel recevra plus de 10 millions de frs.s. ce qui lui permettra, entre autre, de poursuivre le doublement de la voie. Les Chemins de Fer du Jura recevront quant à eux 1,9 million. Les chemins de fer des Montagnes Neuchâteloises (CMN) et le Chemin de fer régional du Val-de-Travers (CVT) seront dotés respectivement de 3,2 millions et de 2,6 millions de frs. s. pour renouveler leur matériel roulant et moderniser les voies. En outre, le canton va débloquer une somme de 1,2 million afin que la Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM) puisse acheter un nouveau bateau (coût total : 7 millions). Un achat rendu nécessaire par l'augmentation de 35% du trafic des voyageurs sur l'axe Morat-Neuchâtel.

Obwald : la nouvelle loi sur la péréquation financière a été largement approuvée. Les communes pauvres recevront donc non seulement un soutien du canton, mais aussi des communes les plus riches.

Soleure : malgré l'opposition des radicaux et des automobilistes, la loi sur l'assistance aux toxicomanes a été acceptée. Cette loi donnera une base légale à la prévention contre la drogue. Quant à la loi d'application AVS/AI, elle a été largement acceptée elle aussi.

Tessin : les électeurs tessinois ont été unanimes pour dire oui à l'initiative de l'Association des locataires visant à mettre fin à la pratique des congés-vente. Désormais, toute vente d'appartement sera soumise à autorisation.

Zoug : les citoyens du canton ont refusé la participation de leurs communes à la construction d'une usine régionale d'incinération des ordures près de Küssnacht (SZ). La gauche et l'UDC, estimant que cette construction était superflue, avait combattu le projet.

Zurich : Swissair respire : l'initiative qui voulait geler les capacités de l'aéroport de Zurich-Kloten a échoué. Les initiateurs, désireux de protéger les riverains, voulaient limiter le trafic de nuit et faire cesser tout projet d'agrandissement de l'aéroport. L'initiative "pour un droit de vote facultatif des étrangers au niveau communal" a également échoué. Par contre, les Zurichois ont accepté l'interdiction du port du masque lors de manifestations (initiative du parti des automobilistes). Bâle-Ville pratique déjà cette interdiction que Berne pourrait bien aussi appliquer. A noter que la police ne croit pas à l'effet dissuasif d'une telle mesure... Enfin, les Zurichois ont refusé la prolongation de l'ouverture des magasins jusqu'à 20 heures. ■